



BUDGET

2018



Société de transport
de Laval

TABLE DES MATIÈRES

BUDGET 2018

MOT DE LA DIRECTION	1
CONTEXTE	3
SOMMAIRE BUDGET 2018 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	4
PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS	10
CONTRIBUTION DE LA VILLE DE LAVAL AU TRANSPORT	19
ANNEXES	
CHARGES PAR OBJET	20
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES.....	21
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES	22
DÉFINITION DES RUBRIQUES DE REVENUS, DE CHARGES, DU FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS	24

MOT DE LA DIRECTION

L'année 2017 a été marquée par la concrétisation de plusieurs projets d'envergure. La STL s'est illustrée, notamment, par la mise en place de projets innovants tels que le programme *Engagement qualité STL*, l'implantation de cinq *Mesures préférentielles pour bus* dont les feux prioritaires intelligents ainsi que le projet-pilote de paiement à bord avec la carte de crédit. De plus, la gratuité sur la Ligne 360 ainsi que le partenariat avec le club de hockey le Rocket de Laval, lequel permet à la clientèle de voyager gratuitement les jours de match, ont été grandement appréciés par les Lavallois.

L'année 2018 complète le Plan d'affaires 2016-2018 de la Société. D'ici la fin du prochain exercice financier, la STL vise l'atteinte de ses objectifs stratégiques, soit d'augmenter son achalandage de façon supérieure à l'augmentation de la population lavalloise et de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 10 % par kilomètre parcouru par rapport à 2012. Pour ce faire, la Société bénéficie d'un budget total de 138,1 M\$, en baisse de 4,5 % comparativement au budget 2017. Cette baisse est attribuable, entre autres, à l'arrivée de la nouvelle gouvernance métropolitaine. Par ailleurs, une baisse de 0,7 % de l'achalandage est anticipée pour 2018, cette diminution est due à la perte des contrats scolaires. Sans la perte de ces contrats, l'achalandage anticipé pour 2018 aurait augmenté de 2,3 %.

La nouvelle année s'annonce aussi riche en développement de projets structurants. L'entreprise entend poursuivre la mise en place de mesures visant l'amélioration de l'expérience client avec, notamment, le déploiement d'un logiciel de gestion de la relation avec la clientèle (CRM), de même qu'avec la refonte de son site Web. À ces projets, s'ajoutent nos démarches visant à favoriser l'accessibilité de nos services aux personnes à mobilité réduite sur le réseau régulier, entre autres, avec la modification de la configuration de certains arrêts d'autobus pour leur faciliter l'utilisation du transport en commun. Pour améliorer le confort de notre clientèle du réseau régulier, nous prévoyons ajouter 22 autobus hybrides, accessibles et climatisés à notre parc d'autobus. Le nombre de ce type d'autobus devrait s'établir à 72, d'ici la fin de l'année 2018.

D'un point de vue environnemental, la STL franchira une étape significative pour ce qui est du projet d'électrification de son parc. Un appel d'offre public, pour l'acquisition de 10 autobus entièrement électriques, sera lancé au début de l'année 2018. La mise en service de ces véhicules aura lieu en 2020 et permettra ainsi à la STL de lancer une ligne entièrement électrique, une première au Québec. D'ici là, la Société, en partenariat avec TM4 et Cummins, déploiera son projet de 2 autobus électriques avec prolongateur d'autonomie au printemps 2018, de plus, la STL continuera ses études en vue de la construction d'un nouveau garage, lequel aura la capacité d'accueillir différents types de véhicules et de motorisations.

BUDGET 2018

Parallèlement, le transport collectif gagne en popularité auprès des différents paliers gouvernementaux; ces derniers développent de nouveaux programmes d'aide à la réalisation de projets visant l'amélioration de la mobilité urbaine. Une aide importante provenant du *Fond pour les infrastructures du transport en commun* (FITC) permettra à la STL de réaliser plusieurs projets d'envergure, d'ici mars 2019. La phase 2 du FITC a été annoncée et permettra à la STL de continuer sur sa lancée en matière d'optimisation de son réseau.

En 2017, la STL a mandaté la firme de sondage SOM pour une étude, visant à connaître les préoccupations en mobilité des Lavallois et des résidents de la Rive-Nord. Les résultats démontrent que la population souhaite davantage d'investissements des gouvernements en place pour le développement de projets améliorant les réseaux de transport collectif et, du même coup, réduisant la congestion routière. En 2018, la Société souhaite se doter d'un Plan de positionnement stratégique et d'un Plan d'action pour des projets de développement d'un nouveau mode de transport à haut niveau de service. Le tout s'arrimera avec la *Politique de mobilité durable 2018*, qui sera éventuellement déposée par le gouvernement du Québec.

Pour conclure, nous souhaitons remercier les membres du conseil d'administration et de la direction, ainsi que les employés qui ont contribué par leur implication, à ce que la STL soit reconnue comme l'une des sociétés de transport les plus innovantes en Amérique du Nord. Nous désirons également, souligner l'engagement de la Ville de Laval, qui a haussé sa contribution budgétaire de 6,4 % en 2018, soit une hausse de 30 % au cours des quatre dernières années.



Gilbert Dumas, président



Guy Picard, directeur général

CONTEXTE

L'année 2017 a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle structure de gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal avec la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). La STL collaborera avec l'Autorité en 2018, afin d'assurer le succès de cette nouvelle organisation. Dans le cadre de cette nouvelle gouvernance, la STL insistera pour conserver sa capacité d'innover et de développer des projets pour offrir des services de qualité à sa clientèle. Pour ce faire, la STL entend poursuivre ses représentations pour que des changements soient apportés à la nouvelle Politique de financement de l'ARTM jugée inéquitable pour la ville de Laval et les banlieues.

Le Budget 2018 reflète les changements découlant de la création de l'ARTM. Une grande partie des revenus, présentés au Budget 2017, ont été remplacés par la rémunération de la nouvelle autorité. Les tarifs locaux sont désormais fixés par l'ARTM. À cela s'ajoutent les contrats de gestion des billetteries et des équipements métropolitains, en 2018 la STL jouera un rôle actif dans l'exploitation des voies réservées, des stationnements incitatifs, des billetteries et des terminus métropolitains situés à Laval.

SOMMAIRE BUDGET 2018 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

<i>(en milliers de \$)</i>	Budget 2018	Budget 2017	Écart F(D)	Écart F(D) %
REVENUS				
Rémunération de l'ARTM	128 299	-	128 299	100,0
Contrats de gestion déléguée	6 261	-	6 261	100,0
Contribution de la Ville de Laval	-	70 186	(70 186)	(100,0)
Usagers	-	34 389	(34 389)	(100,0)
Transferts du gouvernement du Québec	1 856	27 010	(25 154)	(93,1)
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	-	9 679	(9 679)	(100,0)
Autres revenus	1 693	3 335	(1 642)	(49,2)
	138 109	144 599	(6 490)	(4,5)
CHARGES				
Transport régulier	93 468	92 137	(1 331)	(1,4)
Administration générale	18 354	17 172	(1 182)	(6,9)
Transport adapté	10 937	10 916	(21)	(0,2)
Contrats de gestion déléguée	6 261	-	(6 261)	(100,0)
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	-	8 139	8 139	100,0
Frais de financement	2 822	3 110	288	9,3
Dépenses imprévues	2 083	2 137	54	2,5
Amortissement	22 421	20 467	(1 954)	(9,5)
	156 346	154 078	(2 268)	(1,5)
Conciliation à des fins fiscales :				
Amortissement	(22 421)	(20 467)	1 954	9,5
Financement	3 770	12 032	8 262	68,7
Affectations	414	(1 044)	(1 458)	(139,7)
	(18 237)	(9 479)	8 758	(92,4)
	138 109	144 599	6 490	4,5

FAITS SAILLANTS – REVENUS 2018

Rémunération de l'ARTM

En vertu de la nouvelle entente, la STL recevra une rémunération de l'ARTM totalisant 128,3 M\$. À partir de 2018, les paiements des Transferts du gouvernement du Québec, les revenus Usagers et la Contribution de la Ville de Laval seront désormais versés directement à l'ARTM. Cette rémunération sera en deux volets:

Rémunération liée à l'Exploitation

Cette rémunération s'établira à 123,3 M\$. Il s'agit d'une rémunération équivalente aux coûts d'exploitation du transport régulier et du transport adapté déduction faite des autres revenus.

Rémunération liée aux Immobilisations

En 2018, plus de 5 M\$ seront versés par l'ARTM pour le paiement des dépenses d'investissement.

Contrats de gestion déléguée

L'ARTM versera en 2018, en vertu des ententes de délégation de gestion, une contribution de 6,2 M\$ pour la gestion des billetteries et des équipements métropolitains. Cette rémunération comprend les frais de gestion et les contrats pour l'entretien et l'exploitation des terminus, des voies réservées, des stationnements incitatifs et des billetteries situés sur le territoire desservi par la STL.

Transferts du gouvernement du Québec

Financement/Investissement - Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes, Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC).

Les paiements de transfert liés aux intérêts du service de la dette devraient s'établir à 1,9 M\$ en 2018. La diminution présentée est attribuable à la nouvelle présentation pour les transferts du Gouvernement du Québec. En 2017, des paiements de transfert de 8,6 M\$ représentant le remboursement en capital des investissements subventionnés étaient inclus dans les revenus.

Autres revenus

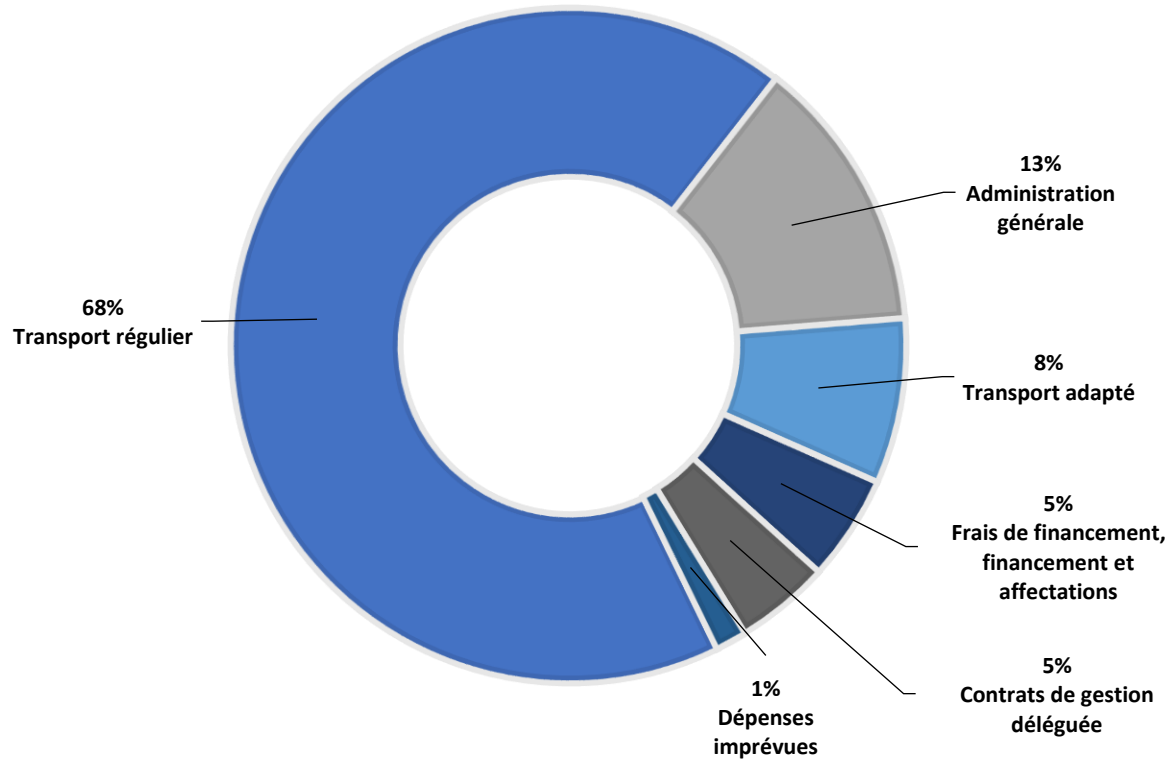
Ces revenus provenant entre autres des contrats de service, d'intérêts et de publicité représentent 1,3 % des revenus de la Société et s'établiront à 1,7 M\$ en 2018. Il s'agit d'une baisse de 49 % attribuable principalement à la modification du mode de rémunération. Près de 1,2 M\$ a été retiré des autres revenus, et est a été intégré à la rémunération de l'ARTM et aux contrats de gestion déléguée. La fin de certains contrats de service représente une diminution de 467 K\$.

Contribution de l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

Les aides financières versées par l'AMT afin de compenser les services offerts par la STL sur le réseau de transport métropolitain ainsi que la majoration de la taxe sur l'essence représentaient 8,2 M\$ au budget 2017.

Compte tenu de la nouvelle politique de financement et du nouveau mode de rémunération, la STL ne recevra plus ces aides en 2018.

RÉPARTITION DES CHARGES, DU FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS 2018



FAITS SAILLANTS - CHARGES, FINANCEMENT ET AFFECTATIONS 2018

Transport régulier

En 2018, le nombre de déplacements s'établira à 21,8 M de déplacements, une augmentation de 2,3 % en tenant compte de la fin du contrat scolaire. Afin de répondre à cette demande, la STL augmentera les heures de service de 2,6 %, pour un total de 1,03 M d'heures.

Les dépenses reliées à l'ajout des services pour le transport régulier s'élèvent à 1,5 M\$ et comprennent, principalement, les coûts de rémunération des chauffeurs et du personnel d'entretien ainsi que les coûts de pièces et de carburant des véhicules.

De plus, 350 k\$ sont prévus au Budget 2018 du transport régulier, afin de tenir compte des coûts attribuables à la mise en place d'une navette pour assurer les déplacements vers la Place Bell.

L'indexation salariale, les augmentations des contributions de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux et aux programmes des avantages sociaux conventionnés, ainsi que la variation des autres charges ont été compensées par une diminution du coût du carburant, attribuable à la stratégie de couverture adoptée par la STL.

Administration générale

Les dépenses reliées à l'Administration générale augmentent de 7 % en 2018 pour atteindre 18,4 M\$.

La rémunération pour l'Administration générale augmente de 570 k\$. Cette variation s'explique par l'ajout de postes, principalement pour répondre aux nouvelles exigences en matière de reddition de compte envers l'ARTM. À ces variations, s'ajoutent l'indexation des salaires, la variation de la contribution de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux et aux coûts associés aux programmes des avantages sociaux conventionnés.

La hausse des Honoraires et contrats est notamment attribuable à l'orientation de la Société concernant la mise en place des solutions innovantes en matière de mobilité. Un montant de 0,3 M\$ est réservé pour la mise en place de projet-pilotes. De plus, des charges supplémentaires ont été ajoutées dans le cadre de partenariat ainsi que pour la création d'un Centre d'incubation/accélération en mobilité intelligente à Laval (CIAMIL).

Plus de 110 K\$ sont aussi prévus dans les Autres charges pour l'entretien de certains équipements.

Transport adapté

Le nombre de déplacements anticipés, pour 2018, est 497 499, soit une diminution de 2,5 % (avec le Budget 2017).

Le Budget 2018 du transport adapté demeure stable. L'économie reliée à l'ajustement des services pour le transport adapté est compensée par les variations des salaires.

Contrats de gestion déléguée

Le coût des contrats et les salaires pour l'exploitation et l'entretien des équipements métropolitains représentent plus de 5,4 M\$. à ces coûts s'ajoutent de ces contrats, s'ajoutent les salaires et les avantages sociaux ainsi que d'autres charges diverses pour la gestion des contrats.

Contribution à l'AMT

À compter de 2018, la STL ne versera plus de contribution au financement des coûts d'exploitation et de gestion des trains de banlieue et des équipements métropolitains.

Financement aux investissements et aux affectations

Le coût en capital du remboursement de la dette à long terme contractée pour des activités d'investissements prévu pour 2018 est de 3,8 M\$, 12 M\$ en 2017. La diminution est attribuable à la modification des normes comptables pour les paiements de transfert. Le remboursement de la dette long terme pour les investissements subventionnés représentait 8,6 M\$ en 2017 et n'est plus présenté au Budget 2018.

Dans la rubrique Affectation, on retrouve un montant de 0,7 M\$ que la STL a affecté aux investissements pour le paiement au comptant d'immobilisations, une augmentation de 0,5 M\$ avec le budget 2017.

On y retrouve également une augmentation de 0,9 M\$ en ce qui a trait aux avantages sociaux futurs.

PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS

Le Programme décennal d'immobilisations 2018-2027 présente les prévisions d'investissement. La STL prévoit plus de 701 M\$ d'investissements pour les dix prochaines années, afin de soutenir son Plan d'affaires 2016-2018 ainsi que son Plan stratégique 2013-2022.

Pour des fins de présentation, les projets sont regroupés selon les cinq catégories suivantes :

- Véhicules;
- Bâtiments;
- Infrastructures;
- Machinerie, outillage et équipements;
- Systèmes technologiques et ameublement.

Programme d'immobilisations 10 ans

(en milliers de \$)	Années antérieures	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Années ultérieures	Total 2018-2027	Total
Véhicules	76 659	22 167	32 973	26 430	31 720	33 306	35 000	39 548	40 171	42 179	44 288	3 362	347 782	427 803
Bâtiments	2 339	5 664	22 120	85 560	89 433	9 317	500	500	500	500	500	-	214 594	216 933
Infrastructures	3 157	3 720	14 275	21 215	31 172	26 989	17 103	606	730	598	205	-	116 613	119 770
Machinerie, outillage et équipements	3 303	2 858	3 517	1 229	647	1 393	783	695	738	759	1 142	-	13 761	17 064
Systèmes technologiques et ameublement	1 355	4 062	1 287	1 225	146	584	188	246	417	492	517	-	9 164	10 519
Total	86 813	38 471	74 172	135 659	153 118	71 589	53 574	41 595	42 556	44 528	46 652	3 362	701 914	792 089

LE PROGRAMME D'IMMOBILISATIONS 2018-2027 EN BREF

De 2018 à 2027, la STL prévoit investir 347,8 M\$ pour l'acquisition de *Véhicules*, ce qui représente plus de 49 % de ses investissements totaux. Cette somme servira, principalement, à l'ajout et au remplacement d'autobus afin de mettre en place l'offre de service.

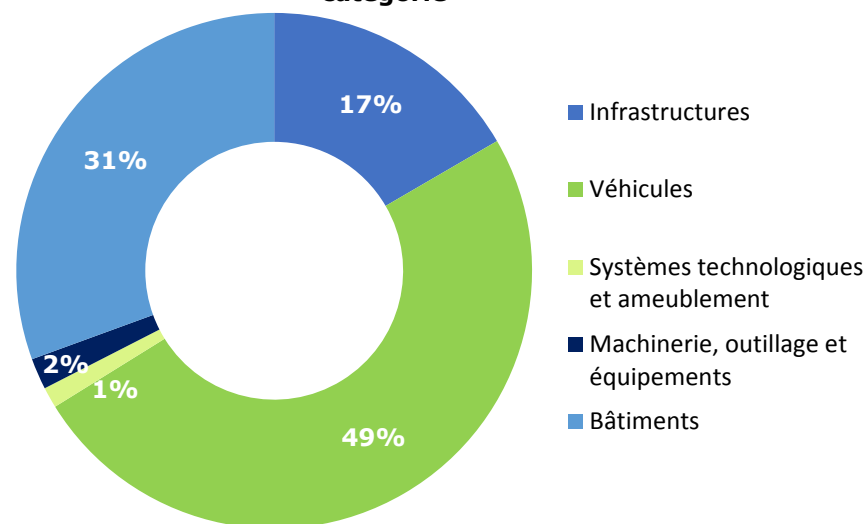
Le budget pour les projets appartenant à la catégorie *Bâtiments* s'élève à 214,6 M\$, soit 31 % des investissements totaux. La majeure partie de cette somme servira aux projets de construction du garage et de maintien du patrimoine existant. L'autre partie sera utilisée pour la construction de points de service pour la clientèle.

Afin de poursuivre l'implantation de *Mesures préférentielles pour bus* (MPB) pour bus amorcée en 2013, 116,6 M\$, soit 17 % des investissements, sont prévus au *Programme décennal d'immobilisations* de la STL pour les *Infrastructures* ainsi que pour le remplacement et l'acquisition d'abribus. Ces mesures, telles que la priorité aux feux de circulation, les feux chandelles et les voies réservées, permettent de diminuer les temps de parcours.

Par ailleurs, 13,8 M\$ sont requis dans la catégorie *Machinerie, outillage et équipements* pour l'acquisition d'équipements embarqués dans les autobus ainsi que d'outils et d'équipements.

Enfin, environ 9,2 M\$ seront investis dans la catégorie *Systèmes technologiques et ameublement*. On y retrouve principalement des projets d'acquisition, de développement et d'implantation de systèmes opérationnels.

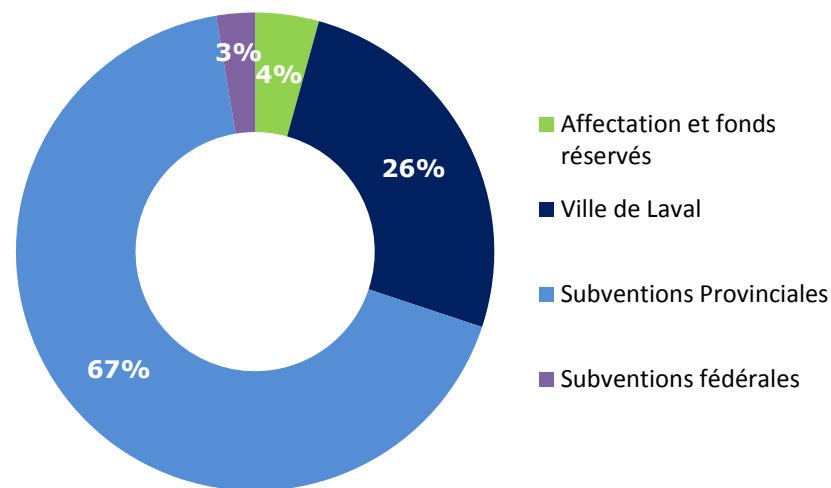
Répartition des prévisions d'investissement décennal par catégorie



RÉPARTITION DU FINANCEMENT 2018-2027

Dans le cadre du *Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes*, du *Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL)* et du *Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC)*, la majorité des projets est admissible à une subvention. Le taux de subvention varie selon le type d'actif et la source de financement, entre 50 % et 100 %. Pour les 10 prochaines années, les gouvernements du Québec et du Canada porteront leur part de financement à 70 %. Celle de la Ville de Laval sera de 26 %, et les 4 % restants proviendront des Affectations et des fonds réservés.

Répartition de l'investissement décennal par source de financement



VÉHICULES

Cette catégorie inclut principalement les projets d'acquisition des autobus utilisés pour le transport des usagers, incluant des autobus électriques. Elle comprend également des véhicules de gestion et d'entretien du réseau.

(en milliers de \$)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Autobus	19 812	25 463	18 826	31 720	33 306	35 000	39 148	40 171	42 179	44 288	329 913
Autobus Électrique	2 223	7 310	7 479	-	-	-	-	-	-	-	17 012
Véhicules de service	132	200	125	-	-	-	400	-	-	-	857
Total	22 167	32 973	26 430	31 720	33 306	35 000	39 548	40 171	42 179	44 288	347 782

Autobus

La STL doit investir, au cours des 10 prochaines années, 329,9 M\$ pour l'acquisition de 232 autobus hybrides. Ces acquisitions serviront au remplacement d'autobus désuets et pour répondre à l'augmentation de l'offre de service, comme prévu au *Plan de développement*.

Ces dépenses d'investissement seront subventionnées à 90 %, à 85 % ou à 60 %.

Autobus électrique

De plus, un projet consiste à faire l'acquisition de 10 autobus électriques en 2019 et en 2020, et de toute la technologie nécessaire à leur fonctionnement (bornes et autres) et à leur entretien. Pour les 10 prochaines années, un investissement de 17 M\$ est prévu. Cet investissement est subventionné à 85 % ou 60 %.

Véhicule de service

Ces investissements de 857 000 \$ sont requis pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de service et pour le remplacement de 8 véhicules de service actuels. Ces remplacements visent les véhicules ayant atteint leur durée de vie utile en 2018, 2019 et en 2024. Cet investissement est subventionné à 90 % ou à 50 %.

BÂTIMENT

Cette catégorie comprend des investissements d'amélioration ou de maintien affectant le garage et les bureaux administratifs.

(en milliers de \$)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Projets d'amélioration et de maintien des bâtiments	5 664	21 620	82 960	86 833	8 137	500	500	500	500	500	207 714
Terminus	-	500	2 600	2 600	1 180	-	-	-	-	-	6 880
Total	5 664	22 120	85 560	89 433	9 317	500	500	500	500	500	214 594

Projets d'amélioration et de maintien des bâtiments

Afin de pouvoir répondre aux exigences du *Plan de développement du réseau* et de faire face à la croissance naturelle de l'achalandage et de l'offre de service, un nouveau garage devra être construit sur un site adjacent au site actuel. Selon les prévisions, la construction du nouveau garage débutera en 2020.

L'ensemble du projet est estimé à 197,2 M\$. Ces investissements sont qualifiés pour une subvention couvrant 90 % ou 75 % des dépenses admissibles.

En lien avec le projet d'acquisition de 10 autobus électriques, la STL procédera à l'acquisition d'infrastructures et des bornes nécessaires à leur fonctionnement et à leur entretien. Le projet totalise 4,9 M\$, et est admissible à une subvention de 75 %.

La STL prévoit également des travaux visant le maintien de ses actifs, de plus de 5 M\$ pour la période 2018-2027.

Terminus

Afin d'améliorer les conditions d'attente de la clientèle, qui a à effectuer une correspondance sur le réseau, des points de service seront graduellement déployés, totalisant 6,9 M\$.

INFRASTRUCTURES

Cette catégorie regroupe la réalisation de *Mesures préférentielles pour bus* (MPB), les acquisitions d'abribus ainsi que l'aménagement des arrêts.

(en milliers de \$)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Voies réservées	2 120	13 955	20 835	30 550	26 400	16 515	-	-	-	-	110 375
Abribus	1 100	320	380	622	589	588	606	730	598	205	5 738
Arrêts d'autobus	500	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500
Total	3 720	14 275	21 215	31 172	26 989	17 103	606	730	598	205	116 613

Voies réservées

La STL réalise depuis 2013 des projets permettant l'ajout de 55 km de voies réservées et mesures préférentielles à son réseau. Ces mesures ainsi que les études préalables sont de 110,4 M\$ pour la période de 2018 à 2027, et elles permettront un service à la fois plus rapide et plus ponctuel. Ces projets seraient admissibles à une subvention de 100 % ou 75 %.

Abribus – Développement et remplacement

La STL a mis en place un programme de remplacement des abribus aux points de correspondance et aux arrêts d'autobus. On estime l'investissement à 3,5 M\$ pour les 10 prochaines années. Ce programme est admissible à une subvention de 90 % ou de 75 %.

Un autre programme d'acquisition d'abribus permet d'ajouter des abribus aux points de correspondance et aux arrêts d'autobus qui sont suffisamment achalandés. Pour les dix prochaines années, un investissement de 1,55 M\$ est prévu, et est admissible à une subvention de 90 % ou de 75 %.

Enfin, dans le cadre d'un *Programme de sécurisation des abribus*, ces derniers nécessitent l'apport d'électricité pour l'éclairage intérieur et pour l'intégration éventuelle de la communication dynamique et de la télésurveillance. Un montant de 650 000 \$ est prévu à cet effet. Ce projet serait admissible à une subvention de 90 %, en 2018.

Arrêts d'autobus

Un projet d'amélioration de l'accessibilité des arrêts d'autobus permettrait de pallier aux déficiences d'accessibilité et de rendre les arrêts accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'investissement de 500 000 \$ en 2018 serait admissible à une subvention de 90 %.

MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENTS

Cette catégorie d'investissement inclut des projets d'acquisition et de remplacement de machinerie, d'outillage et d'équipements associés principalement à l'entretien des autobus et des infrastructures, mais aussi des équipements embarqués à bord des autobus.

(en milliers de \$)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Machinerie	100	-	-	-	225	95	-	-	-	-	420
Équipements et outillage	1 551	323	59	60	67	68	70	72	73	425	2 768
Équipements embarqués dans les autobus	1 207	3 194	1 170	587	1 101	620	625	666	686	717	10 573
Total	2 858	3 517	1 229	647	1 393	783	695	738	759	1 142	13 761

Machinerie

En lien avec son Programme de remplacement, la STL doit remplacer certains équipements majeurs pour l'entretien des autobus qui ont atteint leur durée de vie utile.

De plus, dans le cadre du changement de vocation de certaines aires de travail et de la démarche d'amélioration continue des activités d'entretien, l'acquisition et le remplacement de machinerie sont requis.

Pour les dix prochaines années, ces investissements totaliseront 420 000 \$; plusieurs d'entre eux étant admissibles à une subvention de 90 % ou de 75 %.

Équipements et outillage

La STL compte procéder à l'acquisition d'une borne de recharge électrique pour assurer la mise en service de deux autobus hybrides et électriques, qui auront préalablement été testés dans le cadre d'un projet-pilote avec des partenaires. Il s'agit d'une borne à recharge rapide de grande capacité, fixe et installée sur un site stratégique du réseau de la STL, qui permettra la recharge du système électrique de batterie embarqué.

La STL doit également remplacer certains équipements qui ne sont plus adaptés à la tâche ou qui ont atteint leur durée de vie utile, notamment pour l'entretien des autobus hybrides. Ces acquisitions sont nécessaires afin d'assurer la qualité du service.

Pour les 10 prochaines années, ces investissements totaliseront près de 2,8 M\$; certains d'entre eux étant admissibles à une subvention de 90 % ou de 75 %.

Équipements embarqués dans les autobus

Le *Plan de développement*, pour les 10 prochaines années, requiert l'achat de nouveaux autobus ainsi que l'acquisition de nouveaux équipements embarqués (boîtes de perception, compteurs de passagers, équipements pour le temps réel, afficheurs, équipements de préemption des feux de circulation, systèmes Écoconduite et caméras de surveillance).

Au chapitre de la promotion du transport actif, des supports à vélos seront installés sur les nouveaux autobus.

Finalement, afin de réduire sa consommation de carburant, la STL complètera, en 2018, la mise en place d'un programme de formation des chauffeurs en conduite écologique et d'un outil pour mesurer leurs habitudes de conduite.

Le montant prévu pour l'acquisition de ces équipements est de 10,6 M\$, et est qualifié pour une subvention couvrant 90 % ou 75 % des dépenses admissibles.

Systèmes technologiques et ameublement

Cette catégorie regroupe principalement les acquisitions et les remplacements de systèmes technologiques et les équipements informatiques, incluant les logiciels.

(en milliers de \$)	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Optimisation et rehaussement technologique	787	226	204	104	441	144	202	372	446	470	3 396
Logiciel d'exploitation	1 282	420	980	-	-	-	-	-	-	-	2 682
Autres systèmes et logiciels	1 953	600	-	-	-	-	-	-	-	-	2 553
Ameublement et équipement	40	41	41	42	143	44	44	45	46	47	533
Total	4 062	1 287	1 225	146	584	188	246	417	492	517	9 164

Optimisation et rehaussement technologique

Pour les 10 prochaines années, des investissements de 3,4 M\$ seront requis pour maintenir au même niveau et pour soutenir différents logiciels bureautiques, ainsi que l'infrastructure technologique de la STL, afin que celle-ci puisse répondre adéquatement aux besoins d'affaires.

Logiciels d'exploitation

Au cours des 10 prochaines années, la STL investira 2,7 M\$ pour divers logiciels d'exploitation. Au cours de 2018, la STL poursuivra l'implantation d'un système central d'information et de relation avec sa clientèle, et débutera l'implantation d'un système de choix d'assignations. Ces projets seraient qualifiés pour une subvention couvrant 90 % des dépenses admissibles.

Autres systèmes et logiciels

Au cours des 10 prochaines années, la STL procédera à l'acquisition de logiciels de gestion, notamment pour les plans de continuité des affaires-mesures d'urgence, le choix des uniformes et la détermination des temps de parcours pour 2,6 M\$. Ces projets sont admissibles à une subvention de 90 % par le FITC. La STL investira 58 000 \$ dans le remplacement de divers équipements téléphoniques et de communication.

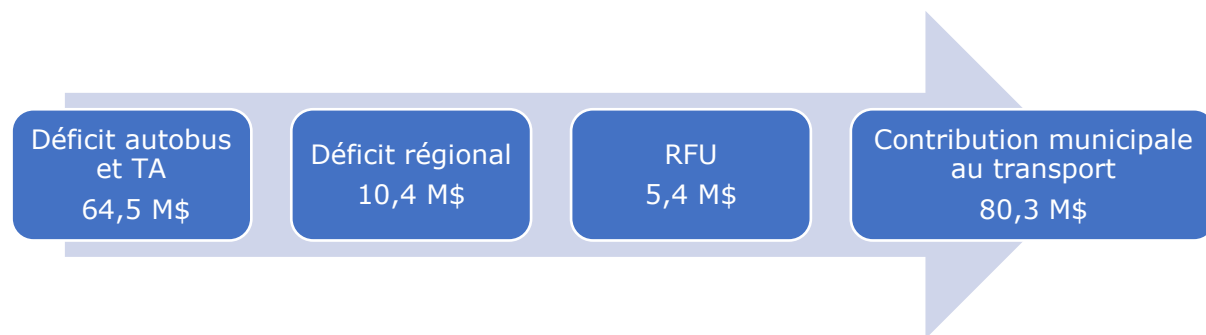
Ameublement et équipements

La STL investira 533 000 \$ dans le remplacement de divers équipements et d'une partie de l'ameublement.

CONTRIBUTION DE LA VILLE DE LAVAL AU TRANSPORT

(En milliers de \$)

RÉMUNÉRATION DE L'ARTM	128 299
Moins	
Revenus Usagers	34 194
Transferts du gouvernement du Québec	17 172
Autres ajustements	12 465
DÉFICIT AUTOBUS ET ADAPTÉ	64 468



BUDGET 2018

CHARGES PAR OBJET

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget	Budget	Écart	Écart
	2018	2017	F(D)	F(D) %
CHARGES				
Salaires et avantages sociaux	90 718	87 214	(3 504)	(4,0)
Carburant	6 587	8 733	2 146	24,6
Contrats de transport adapté	10 027	10 091	64	0,6
Contribution à l'AMT	-	8 139	8 139	100,0
Honoraires et contrats	4 546	3 914	(632)	(16,1)
Autres charges de fonctionnement	6 152	5 819	(333)	(5,7)
Entretien et réparation des véhicules	4 729	4 454	(275)	(6,2)
Contrats de gestion déléguée	6 261	-	(6 261)	(100,0)
Frais de financement	2 822	3 110	288	9,3
Dépenses imprévues	2 083	2 137	54	2,5
Amortissement	22 421	20 467	(1 954)	(9,5)
	156 346	154 078	(2 268)	(1,5)

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget 2018	Budget 2017	Écart F(D)
Revenus			
Rémunération de l'ARTM	128 299	-	128 299
Contrats de gestion déléguée	6 261	-	6 261
Contribution de la Ville de Laval	-	70 186	(70 186)
Usagers	-	34 389	(34 389)
Transferts du gouvernement du Québec	1 856	27 010	(25 154)
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	-	9 679	(9 679)
Autres revenus	1 693	3 335	(1 642)
	138 109	144 599	(6 490)
Charges			
Transport régulier	93 468	92 137	(1 331)
Administration générale	18 354	17 172	(1 182)
Transport adapté	10 937	10 916	(21)
Contrats de gestion déléguée	6 261	-	(6 261)
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	-	8 139	8 139
Frais de financement	2 822	3 110	288
Dépenses imprévues	2 083	2 137	54
Amortissement	22 421	20 467	(1 954)
	156 346	154 078	(2 268)
Résultat avant conciliation à des fins fiscales	(18 237)	(19 479)	(8 758)
Conciliation à des fins fiscales			
<i>Ajouter (déduire)</i>			
Immobilisations			
Amortissement	22 421	20 467	1 954
Financement	(3 770)	(12 032)	8 262
Affectations			
Activités d'investissement	(682)	(147)	(535)
Surplus accumulé	-	-	-
Excédent accumulé	-	-	-
Réserves financières et fonds réservés	(6)	(25)	19
Dépenses constatées à pourvoir	274	1 216	(942)
	(414)	1 044	(1 458)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

<i>(En milliers de \$)</i>	Budget 2018	Budget 2017	<i>Écart \$</i>
Revenus d'investissement			
Transferts du gouvernement du Canada	16 558	16 500	58
Transferts du gouvernement du Québec	3 077	1 391	1 686
	19 635	17 891	1 744
Conciliation à des fins fiscales			
Immobilisations			
Acquisition			
Infrastructures	(3 720)	(14 792)	11 072
Bâtiment	(5 664)	(5 949)	285
Véhicules	(22 167)	(19 829)	(2 338)
Systèmes technologiques et ameublement	(4 062)	(2 065)	(1 997)
Machinerie, outillage et équipements	(2 858)	(1 994)	(864)
	(38 471)	(44 629)	6 158
Financement			
Financement à long terme des activités d'investissement	13 157	18 866	(5 709)
Affectations			
Activités de fonctionnement	682	147	535
Excédent accumulé	-	-	-
Excédent de fonctionnement non affecté	-	-	-
Excédent de fonctionnement affecté	4 900	7 725	(2 825)
Réserves financières et fonds réservés	97	-	97
	5 679	7 872	(2 193)
	(19 635)	(17 891)	(1 744)
Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales	-	-	-

DÉFINITION DES RUBRIQUES DE REVENUS, DE CHARGES, DU FINANCEMENT ET DES AFFECTATIONS

REVENUS

Rémunération de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)

Rémunération liée à l'Exploitation

Rémunération versée par l'ARTM équivalente aux coûts d'exploitation (transport régulier et transport adapté), déduction, faite des autres revenus.

Rémunération liée aux Immobilisations

Rémunération versée par l'ARTM dans le cadre des activités d'investissement de la STL. Cette rémunération comprend les frais de financement dédiés aux investissements, le financement et les affectations des Activités d'investissement, déduction faite des transferts du gouvernement du Québec.

Contrats de gestion déléguée

Rémunération attribuable à la délégation de gestion des billetteries et des équipements métropolitains situés sur le territoire desservi par la STL. Cette rémunération comprend les frais de gestion des contrats, le coût de la rémunération pour la supervision de voies réservées et les contrats d'entretien et d'exploitation.

Contribution de la Ville de Laval

Contribution de la Ville de Laval pour le transport en commun sur son territoire. À compter de 2018, la contribution de la Ville de Laval est versée directement à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Usagers

Revenus provenant de la clientèle qui utilise les services de transport régulier ainsi que les services de transport adapté. Depuis le 1^{er} juin 2017, les revenus Usagers appartiennent à l'ARTM.

Transfert du gouvernement du Québec

Transport régulier

Transfert versé par le gouvernement du Québec pour des dépenses de fonctionnement, conformément aux programmes décrétés. À compter de 2018, ces paiements de transfert seront versés directement à l'ARTM.

Transport adapté

Transfert accordé, en 2017, à la STL par le gouvernement du Québec pour le service de transport adapté, en vertu du *Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées*. À compter de 2018, ces paiements de transfert seront versés à l'ARTM.

Financement / Investissement

Transfert versé à la STL par le gouvernement du Québec pour des dépenses de financement et d'investissement, conformément aux programmes décrétés.

Contribution de l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

Aides financières versées par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), afin de compenser les services offerts par la STL sur le réseau de transport métropolitain.

La majoration de la taxe sur l'essence applicable sur le territoire de l'AMT est redistribuée parmi les différentes Autorités organisatrices de transport.

En 2018, la STL ne percevra plus de contribution de l'AMT.

Autres revenus

Ensemble des autres revenus provenant, entre autres, de contrats de service, d'intérêts et de publicité.

CHARGES PAR ACTIVITÉ

Transport régulier

Ensemble des activités requises afin que le réseau des autobus de la STL offre le service de transport collectif à l'ensemble de la communauté lavalloise. Un service de transport collectif par taxi permet de compléter l'offre de service.

En plus de la charge de carburant, les activités des directions suivantes sont regroupées dans cette catégorie :

- Transport et qualité du service;
- Entretien et ingénierie;
- Infrastructures;
- Planification et développement.

Administration générale

Ensemble des activités requises pour l'application de la loi, la gestion financière et administrative, les technologies de l'information, la gestion des ressources humaines ainsi que le marketing et les communications. La fonction Administration générale, au sein de la STL, comprend les directions suivantes :

- Conseil et Direction générale;
- Affaires juridiques;
- Administration et planification d'entreprise;
- Ressources humaines;
- Communications et marketing.

Transport adapté

Ensemble des activités requises afin d'offrir un service de transport collectif adapté aux besoins des personnes à mobilité réduite. Le service est offert par des opérateurs privés de taxis et de minibus.

Contribution à l'Agence métropolitaine de transport (AMT)

Contribution de la STL au financement des coûts d'exploitation et de gestion des trains de banlieue, et des équipements métropolitains. À compter de 2018, la STL ne versera plus de contribution à l'AMT.

Contrats de gestion déléguée

Ensemble des activités requises pour l'exploitation des équipements métropolitains (terminus, stationnements incitatifs, voies réservées et billetteries métropolitaines) situés sur le territoire desservi par la STL, conformément aux ententes de délégation de gestion avec l'ARTM. Le coût des contrats d'entretien et les autres dépenses attribuables à l'exploitation et la gestion des billetteries et équipements métropolitains sont inclus.

Frais de financement

Frais d'intérêt sur les emprunts à court terme et frais bancaires.

Coûts de financement des emprunts à long terme de la STL reliés aux activités d'investissement.

Charge d'intérêt nette au titre des avantages sociaux futurs.

Dépenses imprévues (Réserve statutaire)

Le gouvernement du Québec permet aux sociétés de transport de prévoir un montant statutaire dans leur budget pour compenser les dépenses imprévues. Ce montant est fixé à 1,5 % du budget total.

Amortissement

À l'exception des terrains, dont la durée de vie est habituellement illimitée, les immobilisations corporelles ont une durée de vie limitée. L'amortissement est une charge imputée aux résultats pour rendre compte du fait que la durée de vie des immobilisations est limitée et pour répartir le coût de l'immobilisation sur les exercices au cours desquels est consommé son potentiel de service.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire permet de déduire entièrement la charge d'amortissement, lors de la conciliation à des fins fiscales.

FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme

Coût en capital du remboursement de la dette à long terme contractée pour des activités d'investissement. Ce montant représente la part du capital non subventionné.

AFFECTATIONS

Affectations – Activités d'investissement

La STL attribue des revenus généraux aux activités d'investissement.

Affectations – Excédent accumulé Excédent de fonctionnement affecté

La STL affecte à ses opérations courantes le surplus accumulé, s'il y a lieu.

Réserves financières et fonds réservés

Ces affectations représentent l'utilisation de l'avoir des Réserves financières et des fonds réservés aux fins des activités de fonctionnement de l'exercice, ainsi que l'attribution d'un revenu provenant des activités de fonctionnement de l'exercice à l'avoir en Réserves financières et en fonds réservés.

La STL possède deux types de fonds réservés :

- **Fonds de roulement**

Le Fonds de roulement sert à financer, à moyen terme, certaines acquisitions en immobilisations. Les emprunts au Fonds de roulement doivent être remboursés sur une période maximale de cinq ans.

- **Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés**

La STL affecte le solde disponible des règlements d'emprunt dont le remboursement se termine dans l'année budgétaire.

Dépenses constatées à pourvoir

Dépenses affectées au montant à pourvoir dans le futur, ce qui contribue alors à augmenter celui-ci. Ces dépenses seront imputées dans un exercice ultérieur aux fins de l'Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales.

CHARGES PAR OBJET

Salaires et avantages sociaux

Rémunération du personnel, incluant la contribution de l'employeur aux différents régimes gouvernementaux ainsi que les coûts associés aux programmes des avantages sociaux conventionnés et futurs.

Avantages sociaux conventionnés

Contribution de la STL aux différents programmes d'avantages sociaux offerts aux employés de la STL, notamment, les différents régimes d'assurance.

Avantages sociaux futurs

Charges associées aux prestations de retraite, aux programmes d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi offerts aux employés de la STL.

Carburant

Coûts relatifs au carburant biodiesel des autobus et au carburant des véhicules de service.

Contrats de transport adapté

Montant versé aux opérateurs privés pour assurer le service de transport adapté pour la STL.

Entretien et réparation des véhicules

Coûts reliés à l'opération et à l'entretien des autobus et des véhicules de service, comme les pneus, les pièces de rechange et les petits outils.

Honoraires et contrats

Honoraires versés pour des consultations dans différents domaines d'expertise, comme les relations de travail et les services juridiques, administratifs et informatiques.

Coûts des services pour l'exécution de certains contrats, par exemple, ceux de surveillance et le contrat de taxis pour le transport régulier.

Contrats de gestion déléguée

Ensemble des activités requises pour l'exploitation et l'entretien des billetteries et des équipements métropolitains (terminus, stationnements incitatifs, voies réservées) situés sur le territoire desservi par la STL, conformément aux ententes de délégation de gestion avec l'ARTM.

Autres charges de fonctionnement

Ensemble des autres charges reliées au fonctionnement de la STL. On y retrouve les coûts d'assurances et d'immatriculation, d'entretien et de réparation des bâtiments et équipements, des services publics, de matériel et fournitures, de location d'équipements ainsi que de cotisations et de frais de représentation.